

PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CSEC DE GSF SATURNE DU 07/12/2023

Présents :

Président du CSEC : Monsieur Patrick CHATELUX,

Assistante de direction : Tiffany ROBERT

Membres du CSEC : Serge SOLLER, Mohamed HAMNOUCHI, Mustapha EL MARROUN

Absents excusés : Nadia SCHMITT, Christine VOGEL

Début de la réunion : 15h45

1. Approbation du procès-verbal de la précédente réunion en date du 07/12/2023

Ce PV est approuvé sans modification.

2. Information et consultation annuelle du Comité sur la politique sociale de l'entreprise, les conditions de travail et l'emploi « Partie III » portant sur le programme pluriannuel de formation, actions de formation envisagées par l'employeur, l'apprentissage et conditions d'accueil en stage. Avis du Comité sur la politique sociale de l'entreprise, les conditions de travail et l'emploi

Afin d'achever la consultation annuelle sur la politique sociale de l'entreprise, la consultation de ce jour aborde la formation, l'apprentissage et les conditions d'accueil en stage

Aussi, les membres du comité sont invités à échanger sur chaque thème.

L'avis global du comité sur la politique sociale de l'entreprise, les conditions de travail et l'emploi sera sollicité à l'issue de la réunion « PARTIE III », après que tous les thèmes aient été présentés et discutés.

Bilan de formation de la société

Le président rappelle que bilans de la formation des années 2022 et 2023 sont intégrés à la BDESE : les bilans des actions comprises dans le plan de formation de l'entreprise pour l'année précédente et l'année en cours : liste des actions de formation, des bilans de compétences, des validations des acquis de l'expérience, des congés individuels de formation, des contrats de professionnalisation...

Les remarques suivantes ont été formulées :

Les questions suivantes ont été posées :

Les réponses suivantes ont été apportées par le Président :

Projet de plan de développement des compétences de la société pour l'année 2024

1/ Examen du projet de plan de développement des compétences pour l'année à venir

Il a été précisé par le Président du Comité que les frais annexes de formation (comme la restauration, l'hébergement ou le transport) qui seront supportés n'apparaissent pas sur le plan prévisionnel. Les dépenses mentionnées dans le projet de plan de formation intègrent donc essentiellement des coûts pédagogiques et une estimation des coûts liés aux rémunérations. Ce montant minimum de dépenses sera donc majoré ultérieurement par les autres coûts annexes liés à la réalisation des formations.

Les remarques suivantes ont été formulées : Néant
Les questions suivantes ont été posées : Néant
Les réponses suivantes ont été apportées par le Président : Néant

Conditions de mise en œuvre du CPF - des contrats de professionnalisation - Nombre de salariés bénéficiaires de l'entretien professionnel

Le président rappelle que les Conditions de mise en œuvre du CPF et des contrats de professionnalisation ainsi que le nombre de salariés bénéficiaires de l'entretien professionnel sont intégrés à la BDESE.

Les remarques suivantes ont été formulées : Néant
Les questions suivantes ont été posées : Néant
Les réponses suivantes ont été apportées par le Président : Néant

Conditions d'accueil en stage

Les conditions d'accueil en stage sont intégrées à la BDESE.

Les remarques suivantes ont été formulées : Néant
Les questions suivantes ont été posées : Néant
Les réponses suivantes ont été apportées par le Président : Néant

Apprentissage

Le nombre d'apprentis employés par la société est intégré dans la BDESE ainsi que la répartition de la taxe d'apprentissage.

Les remarques suivantes ont été formulées : Néant
Les questions suivantes ont été posées : Néant
Les réponses suivantes ont été apportées par le Président : Néant

Concernant les conséquences environnementales de la formation professionnelle

Il est rappelé que GSF entend privilégier la formation interne, sans pour autant exclure le recours à des organismes extérieurs lorsque cela est nécessaire ou obligatoire.

La formation en interne peut être réalisée par :

- 1/ Des formations présentiels (en salle)
- 2/ Des formations à distance via internet appelées e-learning (ou formation ouverte et à distance : FOAD) : ces formations peuvent être réalisées par le salarié à son domicile avec ses outils informatiques personnels ou éventuellement avec une tablette mise à sa disposition.

3/ Des formations à distance par visioconférence

Afin de faciliter l'accès à la formation, rapprocher la formation des chantiers et former le plus grand nombre de salariés dans les meilleures conditions et avec la plus grande efficacité, GSF s'est doté d'un outil informatique dédié à la formation et poursuit son déploiement : l'Université GSF en ligne.

La formation interne s'appuie sur ce nouvel outil pédagogique qui sert de support d'animation pour des formations individuelles ou en groupe qui bénéficieront alors de modalités diversifiées et innovantes.

Le recours aux formations à distance par e-learning ou par visioconférence a notamment pour conséquence en terme environnemental :

- Une réduction des émissions carbone liée à la diminution du nombre de déplacements des stagiaires et formateurs pour se rendre aux formations
- Une réduction des émissions carbone liée au chauffage, éclairage des lieux de formation
- Une réduction de la consommation de papier pour les supports de formation entièrement dématérialisés
- Une augmentation des émissions carbone liées à l'utilisation plus fréquente des outils numériques et au potentiel dédoublement de matériels informatiques et ainsi une augmentation d'utilisation de matières premières.

Les remarques suivantes ont été formulées : Néant

Les questions suivantes ont été posées : Néant

Les réponses suivantes ont été apportées par le Président : Néant

Avis du comité sur la politique sociale de l'entreprise

L'ensemble des thèmes relatifs à **la politique sociale de l'entreprise, les conditions de travail et l'emploi ont été abordés et discutés au cours des trois réunions de consultation.**

L'avis global du comité sur la politique sociale de l'entreprise, les conditions de travail et l'emploi est sollicité par le Président du Comité.

AVIS DU COMITE :

Le Président interroge le comité pour savoir s'il émet un avis favorable ou défavorable sur la politique sociale de l'entreprise, les conditions de travail et l'emploi qui porte sur l'évolution de l'emploi, les qualifications, le programme pluriannuel de formation, les actions de formation envisagées par l'employeur, l'apprentissage, les conditions d'accueil en stage, les actions de prévention en matière de santé et de sécurité, les conditions de travail, les congés et l'aménagement du temps de travail, la durée du travail, l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes et les modalités d'exercice du droit d'expression des salariés.

Le comité procède au vote :

Favorable : 03 voix

Défavorable : 00 voix

Avis du comité : Favorable

3. Information sur les filières exploitation métier

Le président informe le CSE qu'un travail a été mené sur la classification des emplois et des compétences, qui recense l'ensemble des métiers de l'entreprise avec comme objectif la création de filières métiers.

En fin d'année 2022, les membres du CSE ont été informés et consultés sur le changement d'appellation des emplois Chef de Secteur et Responsable d'Exploitation et sur la création de filières métier.

Dans la continuité, le Président informe le CSE sur la poursuite du processus sur les autres filières métiers de l'entreprise.

Au sein de chaque filière métier, à chaque classification sera associée une fiche de fonction détaillant les compétences requises. Cela permettra d'identifier clairement les niveaux de progression, de donner des outils aux managers et aux collaborateurs pour développer les compétences des collaborateurs, de donner des perspectives d'évolution et de rendre les carrières plus attractives en externe.

Les filières assistantes d'établissement, assistantes de Direction, RNT sont en cours de finalisation pour le 1er semestre 2024. La filière Manager d'entité de production, regroupant les métiers de chefs d'établissement, AD et DR, suivra en 2024/2025.

Les remarques suivantes ont été formulées : Néant

Les questions suivantes ont été posées : Néant

Les réponses suivantes ont été apportées par le Président : Néant

Le Président interroge le Comité pour savoir s'il émet un avis favorable ou défavorable sur la mise en place des filières métier au sein de GSF

Avis du Comité :

Favorable: 03 voix

Défavorable: 00 voix

Ne se prononce pas : 00 voix

4. Information et consultation : Présentation de la Décision Unilatérale de l'employeur concernant la couverture complémentaire des frais de santé des non cadres

Le président présente le projet de Décision Unilatérale de l'employeur concernant la couverture complémentaire des frais de santé des non cadres

Les questions suivantes ont été posées :

Les réponses suivantes ont été apportées :

Les observations et commentaires suivants ont été exprimés :

Le Président interroge le Comité pour savoir s'il émet un avis favorable ou défavorable sur le projet de décision unilatérale relative à la couverture complémentaire des frais de santé des non cadres.

Avis du Comité :

Favorable: 03 voix

Défavorable: 00 voix

Ne se prononce pas : 00 voix

5. Dans la perspective de la préparation, prévue en début d'année 2024, du programme annuel 2024 de prévention des risques et d'amélioration des conditions de travail : Propositions des membres du Comité de nature à améliorer les conditions de travail et les conditions de vie dans l'entreprise

Les propositions suivantes ont été formulées : Néant

Les observations et commentaires suivants ont été exprimés : Néant

Fin de la réunion : 16h15

Le Président du Comité - Patrick CHATELUX



GSF SATURNE SAS
7, RUE ETROITE
67460 SOUFFELWEYERSHEIM
TEL. 03 88 81 20 10 - FAX 03 88 19 06 56